

DIRECTION ADJOINTE DE LA DIRECTION DES SYSTEMES ORBITAUX
GROUPE D'ETUDES ET D'INFORMATION SUR LES PHENOMENES
AEROSPATIAUX NON IDENTIFIES

Toulouse, le 18/06/2018
DSO/DA/GP

COMPTE RENDU D'ENQUÊTE

BOGNY-SUR-MEUSE (08) 09.01.1994

CAS D'OBSERVATION

1 – CONTEXTE

Le GEIPAN continue à publier l'ensemble de ses archives sur son site public www.geipan.fr. Dans ses publications, figurent des cas anciens classés à l'époque (A, B, C ou D) et qui font aujourd'hui l'objet d'un réexamen, dans le seul but d'être plus pertinent dans les conclusions. Grâce à de nouveaux moyens techniques (logiciels) et à l'expérience d'enquête acquise depuis toutes ces dernières années, ce réexamen aboutit quelquefois à de nouvelles remarques voire à un changement de classification.

Ce cas d'observation précédemment classé D et nommé CHARLEVILLE-MEZIERES (08) 09.01.1994 fait partie d'un ensemble de cas réexaminés récemment.

Il concerne l'observation d'un PAN par deux témoins le 23.01.1982 entre 19h30 et 20h00. Cette observation s'est déroulée en deux phases distinctes, le même PAN (ou deux PANs différents) ayant été observé(s) à deux reprises depuis la commune de BOGNY-SUR-MEUSE (08).

Seul le premier témoin (passager avant droit dans le véhicule et noté ci-après « T1 ») a observé les deux phases et a été entendu par les Gendarmes. Le second témoin (conducteur et noté ci-après « T2 ») n'a observé que la première phase et confirme les dires du premier témoin aux Gendarmes.

Le premier témoin a téléphoné le lendemain au centre opérationnel de la Gendarmerie compétente. Les Gendarmes se rendent à son domicile le 12.01.1994 afin de l'entendre avant de se rendre sur les lieux en sa compagnie pour effectuer des recherches.

L'audition du témoin et l'établissement du procès-verbal sont effectués au bureau de la brigade le 18.01.1994. Le témoin remet à cette occasion aux Gendarmes deux dessins qu'elle a réalisés et représentant les deux phénomènes tels qu'elle les a observés durant les deux phases.

2- DESCRIPTION DU CAS

Voici la description du cas, telle que narrée par T1 dans le procès-verbal :

« Le dimanche 09 janvier mille neuf cent quatre-vingt-quatorze vers dix-neuf heures quarante-cinq, je suis sorti avec mon ami Monsieur G S pour aller manger une frite. Nous sommes partis avec son véhicule, une 205 grise. Au départ, nous nous sommes rendus dans le quartier de Château Regnault à Bogny-sur-Meuse mais comme cette friterie était fermée, nous avons décidé d'aller à Charleville-Mézières.

Dans la voiture, je me trouvais à l'avant droit. Alors que S circulait sur le CD 1 rue de la vallée, au niveau du virage juste avant la gare de Levrézy, j'ai aperçu dans le ciel sur ma gauche une forme rectangulaire éclairée de lumières blanches. Mon copain a regardé, mais comme il conduisait, il s'est arrêté sur l'aire de stationnement juste après le café chez Coco. À ce moment-là, je suis sortie de la voiture et j'ai aperçu des lumières rouges et blanches au-dessus des bois de Levrézy. Le rectangle était moins visible, la forme se rapprochait plus d'un losange. Nous n'avons pas entendu de bruit de moteur.

Ne voyant plus les lumières, nous avons décidé de nous rendre au point de vue du Lyry dans le quartier de Levrézy en passant par le chemin de la Gravière.

Sur l'ancienne route de Thilay, S s'est arrêté au niveau de la roche taillée. Nous sommes descendus de voiture. S promenait son chien puis nous avons regardé ensemble en direction de la commune de Bogny-sur-Meuse. Nous n'avons rien remarqué d'anormal à ce moment-là.

En regardant devant moi à hauteur de mes yeux, j'ai aperçu au-dessus des arbres une forme ovoïde avec des lumières rondes rouges et des lueurs orangées. J'ai eu peur car il me semblait que cette forme avançait vers moi, j'ai alors demandé à S pour partir. S n'a pas vu ces lumières, c'est dans la voiture par la suite que je lui ai déclaré ce que j'avais aperçu.

Je ne peux donner une explication logique aux faits relatés ci-dessus. Pendant une journée, je me suis demandé ce que j'avais pu voir puis, j'ai décidé le lundi soir de vous en aviser.

Je vous remets ce jour deux dessins que j'ai réalisés.

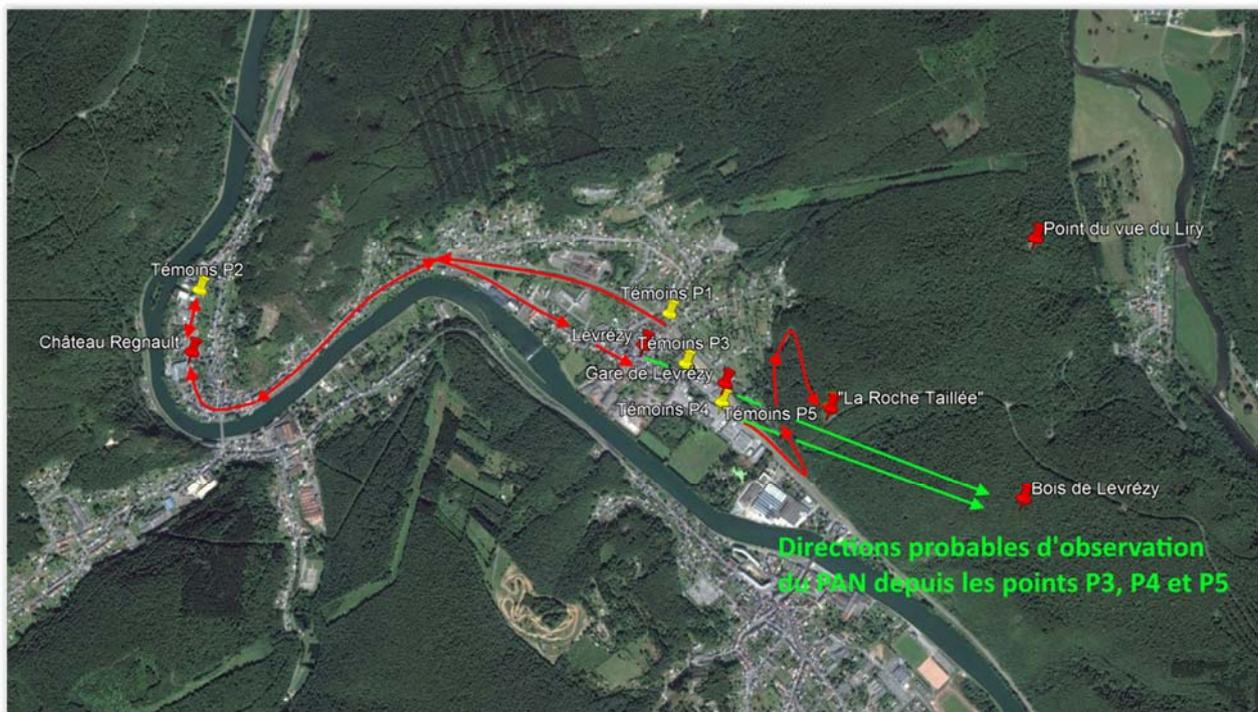
Sur interrogation : *ce jour-là, il ne pleuvait pas, le ciel n'était pas couvert nous pouvions apercevoir quelques étoiles. En regardant vers le point de vue du Lyry le phénomène se déplaçait de la droite vers la gauche.*

À xxxxxle 18 janvier mille neuf cent quatre-vingt-quatorze à 16 heures 30.

Lecture faite par moi des renseignements d'État civil et de la déclaration ci-dessus. Je persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.»

3- DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

La **situation géographique** est résumée sur les cartes ci-dessous, établies par l'enquêteur à partir des indications des témoins et des Gendarmes.



Vue globale de la zone



Vue rapprochée de la zone et des positions des témoins lors de l'observation du PAN

Les divers déplacements des témoins sont matérialisés par des tracés en rouge. Les points d'arrêt et/ou d'observation du PAN par les témoins sont représentés par les marques jaunes et les points d'intérêts par les marques rouges.

Les témoins partent dans leur voiture en P1 à BOGNY-SUR-MEUSE et se rendent en P2 avant de faire demi-tour et d'emprunter le CD1 (rue de la vallée), qui longe la Meuse avant de traverser le centre du bourg du quartier de Levrézy.

Arrivés au P3, soit au niveau du virage précédant la gare de Levrézy, le PAN est aperçu pour la première fois par le témoin T1. Les témoins se garent un peu plus loin, sur un parking au niveau de P4, où le PAN est observé par les deux témoins.

Les témoins se rendent ensuite à P5, au lieu-dit « *la Roche Taillée* », depuis lequel un point de vue domine la vallée de la Meuse, vers Bogny-sur-Meuse. Pour ce faire, ils empruntent un chemin de terre, le « *chemin de la Gravière* ». Bien que scrutant attentivement les deux témoins n'aperçoivent rien et quelques instants plus tard T1 voit un PAN et court à la voiture. T1 explique son observation à T2 (qui n'a rien vu) une fois la voiture repartie.

Les **données météorologiques** sont celles pour la ville de Charleville-Mézières (08), située à proximité de la position des témoins.

Indicatif	08105005				
Nom	CHARLEVILLE-MEZ				
Altitude	147 mètres				
Coordonnées	lat : 49°46'54"N - lon : 4°38'30"E				
Coordonnées lambert	X : 7663 hm - Y : 25342 hm				
Producteurs	1994 : METEO-FRANCE				
+ Afficher la liste des paramètres					
- Masquer les données ...					
Date	RR1	DRR1	FF	DD	N
09 janv. 1994 18:00	0		4	130	
09 janv. 1994 19:00	0		6	130	
09 janv. 1994 20:00	0		3	120	
09 janv. 1994 21:00	0		4	120	

Aucune donnée concernant la couverture nuageuse et la visibilité n'est disponible pour les stations aux alentours (nota : Les témoins mentionnent un ciel dégagé avec quelques étoiles). Le vent soufflait de secteur sud-est entre 3 et 6 m/s. Aucune précipitation n'a été relevée entre 18h et 21h UTC.

Concernant la **situation aéronautique**, l'aéroport le plus proche est l'aérodrome de Charleville-Mézières, situé à environ 12 km au sud-ouest de la position des témoins. Cet aérodrome n'est pas agréé pour le VFR de nuit.

Aucun autre aéroport d'envergure n'est présent aux alentours, à proximité, que ce soit en France ou en Belgique.

Analyse

Les Gendarmes ont effectué peu de temps après une enquête au cours de laquelle ils ont successivement :

- interrogé T1 à son domicile
- accompagné T1 sur les lieux de l'observation, en tentant de retrouver d'autres témoins
- auditionnant de nouveau T1 à la brigade
- demandé à T1 de réaliser deux dessins représentant le PAN lors des phases successives d'observation

Ils se sont enfin régulièrement rendus sur les lieux, de nuit, afin de vérifier en particulier la présence éventuels éclairages aux endroits de l'observation du PAN désignés par T1.

Malgré cette enquête des gendarmes, il manque de nombreux éléments de base nécessaires à toute analyse de ce type.

Pour chacune des phases :

- L'azimut ou un repère directionnel auquel se trouvait le PAN
- L'élévation sur l'horizon
- La durée d'observation
- Les dimensions angulaires du PAN

Nous avons une deuxième témoin T2 qui dit « confirmer les dires de T1 » mais en même temps indique qu'il n'a vu le PAN qu'au Point N°3 et jamais ensuite, sans faire ni signer aucune déposition. On ne sait donc pas si la vision PAN vu au point 3 recoupe celle de T1.

La consistance (niveau et fiabilité de l'information) du témoignage est trop faible pour construire une hypothèse et pour formuler une quelconque conclusion.

3.1. SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS COLLECTÉS

TEMOIN N°1

#	QUESTION	REPONSE (APRES ENQUETE)
A1	Commune et département d'observation du témoin (ex : Paris (75))	BOGNY-SUR-MEUSE (08)
A2	(opt) si commune inconnue (pendant un trajet) : Commune de début de déplacement ; Commune de Fin de déplacement	
A3	(opt) si pendant un trajet : nom du Bateau, de la Route ou numéro du Vol / de l'avion	
<i>Conditions d'observation du phénomène (pour chaque témoin)</i>		

B1	Occupation du témoin avant l'observation	SORTAIT EN VOITURE SE RESTAURER
B2	Adresse précise du lieu d'observation	/
B3	Description du lieu d'observation	DANS LE VEHICULE DU TEMOIN, SUR DIVERSES ROUTES (VOIR DETAIL DANS LA SITUATION GEOGRAPHIQUE), PUIS A L'EXTERIEUR DU VEHICULE
B4	Date d'observation (JJ/MM/AAAA)	09/01/1994
B5	Heure du début de l'observation (HH:MM:SS)	19 :45
B6	Durée de l'observation (s) ou Heure de fin (HH :MM :SS)	/
B7	D'autres témoins ? Si oui, combien ?	OUI - 1
B8	(opt) Si oui, quel lien avec les autres témoins ?	AMI
B9	Observation continue ou discontinue ?	DISCONTINUE
B10	Si discontinue, pourquoi l'observation s'est-elle interrompue ?	LE TEMOIN PERD DE VUE LE PAN ENTRE DEUX PHASES
B11	Qu'est ce qui a provoqué la fin de l'observation ?	LE TEMOIN A PRIS PEUR ET S'EST ENFUI
B12	Phénomène observé directement ?	OUI
B13	PAN observé avec un instrument ? (lequel ?)	NON
B14	Conditions météorologiques	VENT FAIBLE DE SUD
B15	Conditions astronomiques	/
B16	Equipements allumés ou actifs	/
B17	Sources de bruits externes connues	/
<i>Description du phénomène perçu</i>		
C1	Nombre de phénomènes observés ?	1
C2	Forme	RECTANGULAIRE OU LOSANGE, PUIS OVOÏDE
C3	Couleur	ROUGE ET BLANC, PUIS ROUGE ET ORANGE
C4	Luminosité	/
C5	Trainée ou halo ?	/
C6	Taille apparente (maximale)	/
C7	Bruit provenant du phénomène ?	NON
C8	Distance estimée (si possible)	/
C9	Azimut d'apparition du PAN (°)	/
C10	Hauteur d'apparition du PAN (°)	/
C11	Azimut de disparition du PAN (°)	/
C12	Hauteur de disparition du PAN (°)	/
C13	Trajectoire du phénomène	/
C14	Portion du ciel parcourue par le PAN	/
C15	Effet(s) sur l'environnement	/
<i>POUR LES ELEMENTS SUIVANTS, INDIQUEZ SIMPLEMENT SI LE TEMOIN A REPONDU A CES QUESTIONS</i>		

E1	Reconstitution sur plan et photo/croquis de l'observation ?	/
E2	Emotions ressenties par le témoin pendant et après l'observation ?	/
E3	Qu'a fait le témoin après l'observation ?	/
E4	Quelle interprétation donne-t-il à ce qu'il a observé ?	/
E5	Intérêt porté aux PAN avant l'observation ?	/
E6	Origine de l'intérêt pour les PAN ?	/
E7	L'avis du témoin sur les PAN a-t-il changé ?	/
E8	Le témoin pense-t-il que la science donnera une explication aux PAN ?	/

4- HYPOTHESES ENVISAGEES

Aucune hypothèse ne peut être construite à partir de si peu d'information

4.2. SYNTHESE DE LA CONSISTANCE

La consistance est faible. Malgré l'existence d'une enquête effectuée par les Gendarmes, de nombreux paramètres tels que des mesures angulaires, les élévations du PAN sur l'horizon, les azimuts précis auxquels se trouvait le PAN, les durées d'observation... sont manquants.

Nous aurions également aimé pouvoir disposer du témoignage de T2.

5- CONCLUSION

Malgré une enquête des gendarmes, il manque de nombreux éléments de base nécessaires à toute analyse de ce type

Pour chacune des phases :

- L'azimut ou un repère directionnel auquel se trouvait le PAN
- L'élévation sur l'horizon
- La durée d'observation
- Les dimensions angulaires du PAN

Nous avons une deuxième témoin T2 qui dit « confirmer les dires de T1 » mais en même temps indique qu'il n'a vu le PAN qu'au Point N°3 et jamais ensuite, sans faire ni signer aucune déposition. On ne sait donc pas si la vision du PAN vu au point 3 recoupe celle de T1.

Le fait que T1 n'ait pas fait partager à T2 sa deuxième observation, et que T2 n'ait pas témoigné nuit aussi à la consistance d'ensemble déjà amplement entachée de manque de précision.

La consistance (niveau et fiabilité de l'information) du témoignage est trop faible pour construire une hypothèse et pour formuler une quelconque conclusion.

Dans ce contexte le caractère étrange et non explicable qui avait pu prévaloir lors de la première enquête ne peut être retenu.

En conséquence GEIPAN classe le cas en C : manque d'informations fiables

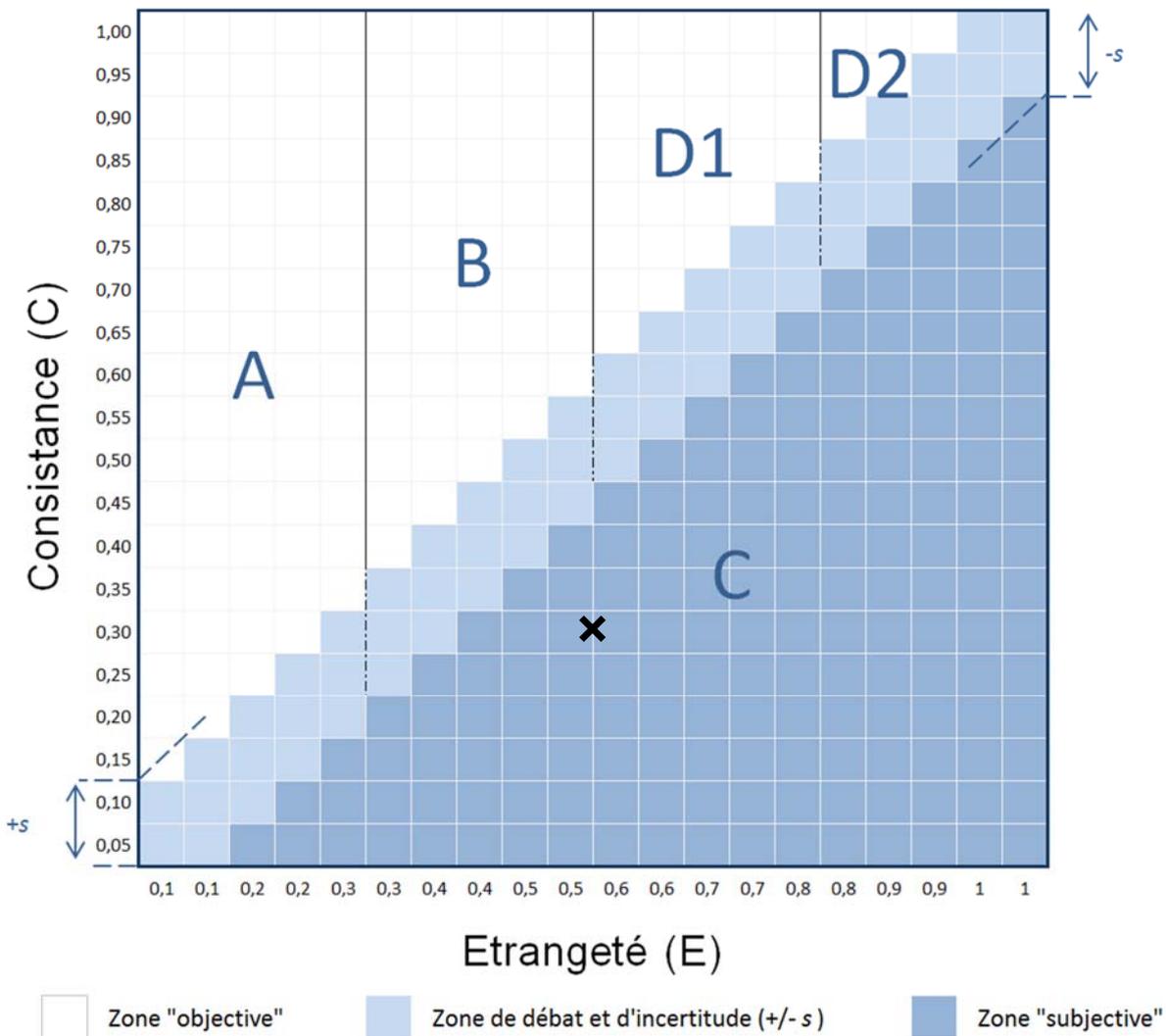
5.1. CLASSIFICATION

CONSISTANCE⁽¹⁾ ($I \times F$)

0.3 = 0.5 x 0.6

ETRANGETE⁽²⁾ (E)

0.5



(1) CONSISTANCE (C) : ENTRE 0 ET 1. QUANTITE D'INFORMATIONS (I) FIABLES (F) RECUEILLIES SUR UN TEMOIGNAGE ($C = I \times F$)

(2) ETRANGETE (E) : ENTRE 0 ET 1. DISTANCE EN TERMES D'INFORMATIONS A L'ENSEMBLE DES PHENOMENES CONNUS